

2M EXPERTISE COMPTABLE
EURL au capital de 40 000,00 Euros
Siège social : 144 AVENUE FERBER 62250 MARQUISE
RCS BOULOGNE-SUR-MER N°914 049 291

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} Janvier 2025

Rappel de l'ordre du jour :

- Transfert du siège social,
- Questions diverses

RESOLUTION N° 1 – TRANSFERT DE SIEGE

L'Assemblée Générale ratifie la décision du gérant de transférer le siège social de la société au :

9 RUE DU TOURNOI à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62500)

En conséquence, l'assemblée, décide de modifier l'article 4 des statuts dont la nouvelle rédaction est la suivante :

«

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au **9 RUE DU TOURNOI à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62500)**.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par une décision extraordinaire des associés, et partout ailleurs sur le territoire français, en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

»

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2 – POUVOIR

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait le 01/01/2025

A Marquise

Monsieur Matthieu MORONVALLE, associé unique

